



Paris, le 12 avril 2024

N° 955 /ARM/SCA/DCSCADGC/BRFC/NP

DÉCISION

OBJET : Admissibilité des candidats aux concours externes sur épreuves.

RÉFÉRENCES : Décret n°2012-1029 du 5 septembre 2012 modifié portant statut particulier du corps des commissaires des armées ;

Arrêté du 1^{er} décembre 2021 relatif au concours externe sur épreuves de recrutement dans le corps des commissaires des armées.

Le jury du concours externe sur épreuves de recrutement d'élèves commissaires des armées s'est réuni pour se prononcer sur l'admissibilité des candidats à la suite des épreuves écrites d'admissibilité.

Sont déclarés admissibles (par ordre alphabétique) à la suite des épreuves écrites du concours sur épreuves de recrutement d'élèves commissaires des armées prévues au 1^o de l'article 4 du décret de première référence, ouvert en 2024, les 100 candidats dont le nom suit :

- ARRIGHI Gaëlle ;
- AVRIL Justine ;
- BADIN LOPEZ Julien ;
- BALMES Noémie ;
- BAZILLE-DEBIEU Célia ;
- BEHILLIL Ulysse ;
- BELICARD Charles ;
- BOSQUILLON de JARCY Adelaïde ;
- BOUCHER Victorien ;
- BOUVIER Manon ;
- CAMBIER Jean-Baptiste ;
- CANTALOUP Julie ;
- CATHELINAUD Anne-Claire ;
- CHARLET-MERRET Marie ;
- CHARPENTIER Pauline ;
- CHIFFLET François ;
- CHOIMET Yves ;
- COHEN Simon ;
- CORVAISIER Nicolas ;
- COURROUY Marie ;
- CROZAT Esther ;
- CRUCHERON Clotaire ;
- de CUGNAC Vianney ;

- CUESTA Pierre-Edouard ;
- DAESSLE Tom ;
- DALLANCOURT Mathieu ;
- DARTENCET Sixte-Arnaud ;
- DEGENNE Alix ;
- DELAGARDE Laureen ;
- DEMAY Lise ;
- DENIS Hugo ;
- DESCHODT Godefroy ;
- DESSEMOND Judith ;
- DOOGHE Emeline ;
- DOUILLOT Clémence ;
- du PONTAVICE Louis ;
- DUJARDIN Vianney ;
- ELISSALDE Alexandre ;
- ESNARD Pierre ;
- FAUPEL Sarah ;
- FÉLIX-ROGIER Michaëla ;
- de FRANCQUEVILLE Hugues ;
- GARCIA Jean ;
- de GIVRY Etienne ;
- GLIPPA Victor ;
- GOURMELEN Mathieu ;
- GUILLEMIN Clothilde ;
- JEGOU Erell ;
- JOURDIER Isaure ;
- KEITA Alpha ;
- KERGOAT-PERRINET Océane ;
- de LA GORCE Thibault ;
- LABORDA Téva ;
- LABRIT Justine ;
- LABRUNE Léopold ;
- LANGLAIS Enzo ;
- LAPIE Romain ;
- LE BLEVENNEC Anaëlle ;
- LE GALLO Benoît ;
- LE QUINQUIS Victor ;
- LECUCQ Césaire ;
- LEFFLER Vanessa ;
- LEGENDRE Sophie ;
- LEONE Elsa ;
- LESIEU Louis ;
- LOEHR Laurèna ;
- LUCERI Justine ;
- MALJETTE Hortense ;
- MARCILLET Célia ;
- MARQUER Gaël ;
- MARTIN Guillaume ;
- de MONNERON Vincent ;
- MONLUN Louis ;
- MONTOYA Romain ;

- MOULIN Paul ;
- MOUSSY Garance ;
- MOYS Marie ;
- NGANO Rhéa ;
- NOCENTINI Justine ;
- PENAUD Antoine ;
- PERONNEAUD Sylvain ;
- PERSON Eva ;
- PETESCH Caroline ;
- PETIT Solange ;
- PILLU Lucas ;
- POUILLAIN Rozenn ;
- REMOND Marine ;
- RIDEREAU Rafaël ;
- ROUX Gabrielle ;
- SREMSKI Elliot ;
- SUSO Noémie ;
- THIBAUDIN Clément ;
- TRIPETZKY Marie ;
- TUSET-ANRES Cassien ;
- VALENTIN Alix ;
- VAN der CRUISSE de WAZIERS Amédée ;
- VASSEUR Lolita-Astrid ;
- VENAULT Raphaël ;
- VINCKE Juliette ;
- VOORNEVELD Anaëlle.

Le tirage au sort de la lettre initiale du nom du premier candidat devant passer les épreuves orales est le A.

Pour le ministre des armées et par délégation :
Le commissaire général hors classe Philippe Jacob
directeur central du service du commissariat des armées

